IDENTIFICATION

Cet agenda appartient à _____
Adresse : _____
No de téléphone : _____
No de cellulaire : _____
No de mon casier : _____
Nom de mon tuteur : _____ Groupe : _____
Nom de mon éducateur : _____

EN CAS D'URGENCE, CONTACTEZ :

Nom : _____

Lien de parenté : _____

No de téléphone: _____

No de cellulaire : _____

École du Tournant
65, montée St-Régis
St-Constant, Québec
J5A 1 X9
514-380-8899 poste 4811
Télécopieur : 450-633-0329
dutournant@cssdgs.gouv.qc.ca

RÈGLES DE CERTIFICATION FMS

L'élève doit avoir réussi :

- Préparation au marché du travail
- Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé
- Stage (300h)

De plus, l'élève doit avoir suivi les cours de base soit mathématique, français et anglais du 1er cycle du secondaire.

RÈGLES DE SANCTION

Pour obtenir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.)

L'élève doit accumuler un minimum de **54 unités** de la **4e et de la 5e secondaire**, comprenant au moins **20 unités de la 5e secondaire** ;

De plus, l'élève devra obligatoirement obtenir les **unités des cours suivants** :

- Un cours d'art de la 4e secondaire
- Mathématique de la 4e secondaire
- Histoire du Québec et du Canada de la 4e secondaire
- Science technologie ou applications techniques et scientifiques de la 4e secondaire
- Éthique et culture religieuse ou éducation physique et à la santé de la 5e secondaire
- Français langue d'enseignement de la 5e secondaire
- Anglais langue seconde de la 5e secondaire

RÈGLES D'ADMISSION À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour être admissible au D.E.P., l'élève doit généralement répondre aux conditions suivantes :

- Détenir un diplôme d'études secondaires

  OU
- Avoir 16 ans au 30 septembre et avoir réussi les cours suivants:
  français, anglais et mathématique de la 4e secondaire
  (ou de la 3e secondaire pour quelques programmes)

RÈGLES D'ADMISSION AUX ÉTUDES COLLÉGIALES

Pour être admis au CÉGEP, l'élève doit **détenir un diplôme d'études secondaires**.
De plus, selon le programme choisi, il devra réussir les cours préalables exigés.

Mission de l'école du Tournant

Notre mission est de favoriser le maintien de l'élève à l'école afin qu'il retrouve le goût et les moyens de s'engager dans son cheminement scolaire tout en le soutenant dans le développement de ses habiletés personnelles et sociales. Donc, en fonction de son âge, de ses capacités, de son contexte de vie personnelle et de ses objectifs, l'élève pourrait terminer son parcours avec des acquis scolaires qui lui permettraient de poursuivre vers la formation professionnelle ou le Cégep. Il aurait aussi la possibilité de poursuivre à la formation générale des adultes ou bien d'intégrer le marché du travail.

Une école, trois voies

Formation de métiers semi-spécialisés : Pour les élèves de 15 ans, qui en sont à leur troisième année au 1er cycle du secondaire. Programme offrant français, mathématique et anglais de la première et deuxième année du secondaire. Les élèves doivent faire un stage de 300h et suivre des cours en lien avec la préparation du marché du travail.

Volet ateliers : Pour les élèves de 14 à 15 ans, majoritairement du 1er cycle du secondaire. Programme offrant des cours de français, mathématique, anglais, éthique, éducation manuelle et technique et éducation physique ainsi que des ateliers de cuisine. Après le volet atelier, l'élève sera dirigé vers un programme de 2e cycle du secondaire, soit la 3e secondaire à l'École du Tournant ou soit la formation de métier semi-spécialisé.

Volet scolaire : Pour les élèves de 16 à 18 ans, exclusivement du 2e cycle du secondaire (3e, 4e ou 5e secondaire). Programme régulier offrant plusieurs cours optionnels, permettant aux élèves d'obtenir les acquis menant vers un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou un diplôme d'études collégiales (DEC).

Valeurs privilégiées à l'école du Tournant

❖ L'engagement

- Je participe activement au développement de mon projet scolaire, personnel ou professionnel ;
- Je développe mon sentiment d'appartenance en m'impliquant dans mon milieu.

❖ L'ouverture

- Je respecte la différence de chacun ;
- J'expérimente de nouvelles approches et stratégies.

❖ La collaboration

- J'entretiens des relations saines et harmonieuses ;
- Je coopère avec tous les acteurs du milieu.

Informations aux parents

1. **Absences**

   Il est de la responsabilité des parents d'aviser l'école en cas d'absence de leur enfant. Veuillez communiquer au poste 5814 et mentionner le nom de votre enfant, le motif et la durée de l'absence. Mozaïk Parents peut aussi être utilisé. Les **motifs reconnus par l'école pour motiver une absence sont** : maladie sérieuse, rendez-vous avec un spécialiste de la santé, chirurgie, accident, décès d'un proche, convocation par un tribunal.

2. **Annulation des cours**

   La présence des élèves est requise du lundi au jeudi, selon le calendrier scolaire. Dans le cas contraire, la direction de l'école vous avisera **par écrit.** En cas de mauvais temps, la fermeture des écoles du Centre de services scolaire sera annoncée à TVA, sur le site WEB et la page Facebook du Centre de services scolaire.

3. **Changement d'adresse ou de numéro de téléphone**

   S.V.P., en aviser la secrétaire par écrit avec une preuve de résidence de la nouvelle adresse le plus tôt possible. Le changement au service des transports (si applicable) prendra effet environ 48h plus tard.

4. **Rencontre sur rendez-vous**

   Il est nécessaire de prendre rendez-vous pour rencontrer un membre du personnel. Ainsi, il nous fera plaisir de vous accorder toute l'attention que vous méritez. Les heures de rendez-vous se situent entre **8 h 30 et 15 h 30.**

5. **Premiers soins**

   En cas de blessure ou maladie, l'élève se présente au local de la surveillante. Celle-ci communiquera avec vous si l'élève n'est pas en mesure de retourner à ses cours. Lorsqu'il y a nécessité de transport en ambulance, la politique stipule que les frais encourus sont à la charge des parents ou tuteurs de l'élève.

6. **Départ de l'élève**

   Lorsque votre enfant quitte l'école de façon définitive, veuillez en aviser la direction.

Informations aux élèves

1. **Utilisation des casiers**

   Seul le casier qui t'est attribué par la surveillante doit être utilisé. Il doit être **sécurisé en tout temps par le cadenas** prêté par l'école.

2. **Dîner à l'école**

   Des fours à micro-ondes sont mis à ta disposition. La propreté de ces équipements est l'affaire de tous et toutes.

3. **Sortie des terrains de l'école**

   L'élève mineur doit obtenir l'autorisation de ses parents pour avoir le privilège de sortir des limites de l'école à l'heure des pauses et du dîner. Cependant, nous t'encourageons fortement à demeurer à l'école et à participer aux activités-midi.

4. **Vente et affichage**

   Une autorisation de la direction est nécessaire pour la vente de tout produit à l'école ainsi que pour tout type d'affichage.

5. **Droit de fouille**

   La direction se réserve le droit d'inspecter les casiers, sacs à dos, sacs à main, etc. La Cour Suprême du Canada donne à tous les représentants de l'autorité scolaire le droit de fouille de l'individu, s'il y a des motifs raisonnables.

6. **Équipe des services complémentaires à l'enseignement**

▪ Conseillère d'orientation :	Véronique Patenaude	poste 8012
▪ Psychoéducatrice :	Marie-Ève Labelle	poste 8199
▪ Éducatrices :	Marie-Ève Talbot	poste 5812
	Cindy Smith	poste 4818
	Marie-Claude Paillé	poste 4817
	Julie Riendeau	poste 5811
	_____	poste 5818
▪ Psychologue :	Pascale Gagnon	poste 8063
▪ Surveillante:	Danielle Gervais	poste 5814
▪ Infirmière :	Jinny Lebreux	poste 5810
▪ Travailleuse sociale :	Isabelle Picard	poste 5815

Le code de vie à l'école du Tournant

L'engagement, la collaboration et l'ouverture aux autres sont les fondements principaux de notre code de vie. Le concept École-Milieu de vie est la philosophie qui inspire nos actions au quotidien pour faire de notre école un lieu dynamique, accueillant et humain. L'école prône une approche systémique centrée sur la personne, où l'élève est considéré dans sa globalité, en tenant compte des liens qui l'unissent à sa famille et à son environnement social et culturel**.**

Le respect de soi

- Utiliser un langage et des gestes respectueux et prendre ma place de façon positive;
- Porter une tenue vestimentaire convenable dans un contexte scolaire ou un milieu de travail;
- Accepter les offres de soutien à l'interne ou avec les partenaires externes;
- Tout vêtement et accessoire incompatible avec les valeurs véhiculées par l'école est interdit (images violentes, anarchiques, discriminatoires ou incitant à la consommation);
- Tout vêtement qui ne cache pas les sous-vêtements est interdit (par exemple : un vêtement transparent);
- Tout vêtement qui dévoile trop de peau du ventre, de poitrine, des fesses ou des cuisses est interdit;
- Les manteaux sont interdits en classe;
- Les capuchons doivent être retirés avant l'entrée en classe.

AUTORISÉ			NON-AUTORISÉ				
						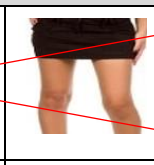	
Manches courtes	Bretelles larges	Au-dessus du genou	*Bretelles spaghettis*	*Dévoilant la poitrine*	*Dévoilant le ventre/fesses*	*Dévoilant les cuisses*	*Image non conforme*

Des vêtements pourront être prêtés aux élèves qui ne respectent pas les règles.

Le respect des autres

- **Collaborer avec le personnel et me réajuster dès la première intervention;**
- Entretenir des relations harmonieuses avec les élèves et membres du personnel;
- Éviter les gestes et commentaires irrespectueux, inacceptables ou déplacés;
- Accepter les différences et m'adresser aux autres de façon adéquate.

Le respect de l'environnement

- Ramasser mes déchets et ma vaisselle, jeter mes mégots dans les cendriers;
- Prendre soin du matériel mis à ma disposition, respecter le mobilier, ainsi que l'établissement scolaire.

Le respect des lois

- Loi sur le tabac (loi 44, novembre 2015) : interdiction de fumer, de vapoter, de vendre ou de fournir du tabac à un mineur sur le terrain de l'école (même dans un véhicule privé) sous peine d'amende.
- **Il est également interdit de consommer, d'être sous l'effet ou d'avoir en sa possession de l'alcool, du cannabis, un waxpen ou toutes autres drogues. Des mesures disciplinaires s'appliqueront selon la situation.**

L’assiduité

L’équipe-école s’attend à ce que l’élève admis à du Tournant soit présent à tous ses cours afin de favoriser la réussite de son projet scolaire.
Ainsi, le taux d’assiduité <u>minimal</u> attendu est de 80%, et ce, mensuellement.

Toutes les absences sont calculées; motivées ou non motivées.

- Le taux d’assiduité et de ponctualité étant des facteurs déterminants pour la réussite et la persévérance scolaire, les absences et retards de chacun sont étudiés lors de la première semaine de chaque mois. Cette analyse mensuelle, mise en perspective avec les autres facteurs d’engagement, est réalisée par la dyade (tuteur-éducateur) dans le cadre d’une intervention progressive individualisée.

- Si la situation ne s’améliore pas malgré les interventions réalisées, le dossier de l’élève sera soumis aux interventions de niveau 2 (équipe multi) et aux interventions de niveau 3 (direction). En l’absence d’une amélioration notable qui respecte le taux minimal d’assiduité, <u>une fin de services</u> à notre école *(pour l’année en cours ou définitive selon le cas)* pourrait avoir lieu.

- Gestion des retards : tout retard de plus de 25 minutes dans un cours devient une absence non motivée. Comme toute autre problématique persistante, le cumul de retards fera l’objet d’une intervention progressive de la dyade.

- Selon les articles 17 et 18 de la loi sur l’instruction publique (L.R.Q 2012), **les parents sont responsables** de prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant fréquente l’école tous les jours. Lorsqu’un élève est absent, les parents sont responsables d’en informer l’école par téléphone (poste 5814) ou par courriel. L’école est responsable de décider si le motif donné justifie ladite absence (voir page 4).

Le rendement

L'équipe-école s'attend à ce que l'élève admis à du Tournant s'implique dans ses apprentissages et utilise les stratégies et ressources proposées afin de favoriser sa réussite.
Ainsi, l'élève vise à maintenir un rendement scolaire à sa mesure et à <u>suivre ses échéanciers</u>.

- Plusieurs **types de cours** sont offerts aux élèves au volet scolaire à du Tournant :
  - Les cours <u>semestrialisés</u> *(sec 4 et 5 en un an)* tels que l'éducation physique et les différents cours d'arts;
  - Les cours <u>annualisés</u> *(de septembre à juin)* tels que la science, l'histoire, l'éthique et les différents cours optionnels;
  - Les cours <u>de base</u> tels que mathématique, français et anglais. Pour ces cours, les travaux formatifs demandés et les dates d'évaluations données doivent être respectés pour optimiser l'apprentissage. **Une gestion efficace des échéanciers est essentielle pour favoriser la réussite des matières de base en un an.** Si le niveau est complété <u>en moins d'un an</u>, l'élève commencera alors le niveau supérieur.

- Dans le but d'assurer une collaboration et une coopération des élèves avec les intervenants ainsi qu'un encadrement menant à la réussite, **l'élève doit être présent à sa rencontre de tutorat chaque semaine avec son agenda et ses suivis-matières donnés par ses enseignants.** Grâce à cette approche, il aura l'accompagnement nécessaire pour organiser son travail scolaire, s'approprier des stratégies de travail efficaces, trouver des solutions aux obstacles rencontrés, discuter des objectifs et moyens de son plan d'intervention et plus.

- Voici un extrait important de nos normes et modalités d'évaluation :

  '' En cas d'absence lors d'une évaluation ou de la remise d'un travail, l'école prévoit la modalité de reprise suivante : l'enseignant informera l'élève et son parent <u>qu'une seule reprise</u> sera donnée et qu'une absence à celle-ci entrainerait automatiquement la note 0% à cette évaluation.''

Le comportement

L'équipe-école s'attend à ce que l'élève, admis à du Tournant, entretienne des relations harmonieuses avec le milieu selon les valeurs qui y sont véhiculées et se tienne à l'écart de toute situation reliée aux interdits du code de vie de l'école.

- **Considérant la vocation particulière** de l'école du Tournant qui doit faire preuve de rigueur dans le maintien d'un milieu d'apprentissage sécurisant et apaisant pour tous. Chaque élève doit utiliser un langage et des gestes respectueux, collaborer aux interventions, respecter son environnement, utiliser les services à sa disposition pour prévenir les problématiques et avoir une tenue vestimentaire convenable.

- **L'utilisation du cellulaire** ou de tout autre appareil électronique **est interdite pendant les heures de cours** à moins que l'enseignant ne l'autorise à des fins pédagogiques. L'écoute de la musique pendant les cours est interdite. Comme toute autre problématique persistante, le cumul de situations problématiques concernant l'utilisation du cellulaire fera l'objet d'une intervention progressive de la dyade.

Les interdits sont des délits graves qui vont à l'encontre de nos valeurs. Toute situation illégale sera déclarée aux policiers.

- Vente de drogue ou d'alcool;
- Possession de drogue ou d'alcool;
- Possession d'armes blanches ou d'objets jugés dangereux;
- Toute activité criminelle (menace, vol, vandalisme, agression physique ou autre);
- Geste de violence, "cyber" intimidation, harcèlement ou impolitesse grave.

Si un élève commet une infraction à l'un ou l'autre des interdits,
il sera suspendu à l'externe pour une période indéterminée.
La direction procèdera alors à l'analyse de l'ensemble du dossier avec l'équipe complémentaire. Selon l'évaluation du dossier, il y aura **signature d'un contrat*** **ou** **expulsion définitive** de l'école.

**le contrat est susceptible de se poursuivre l'année suivante*

Système d’encadrement

Encadrement légal pour la lutte à la violence et à l'intimidation

LOI 56

Modification de la Loi sur l'instruction publique,
loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école

Obligations et responsabilités de l'élève:

- Adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel et envers ses pairs;
- Contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire;
- Participer aux activités de l'école sur le civisme, la prévention et la lutte contre la violence et l'intimidation;
- Prendre des engagements s'il est l'auteur d'un acte de violence ou d'intimidation en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de cet acte.

Les parents doivent:

- Prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire;
- Collaborer à la lutte contre la violence et l'intimidation conformément au plan;
- Prendre des engagements si leur enfant est l'auteur d'un acte de violence ou d'intimidation en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de cet acte.

La direction de l'école doit:

- Voir à la mise en œuvre d'un plan de lutte contre toute forme de violence ou d'intimidation;
- Recevoir et traiter tout signalement et toute plainte concernant un acte de violence ou d'intimidation;
- Informer les parents des élèves directement impliqués;
- Informer les membres du personnel, les élèves et les parents des règles de conduite et des mesures de sécurité.

Code de conduite sur l’utilisation des TIC

- J’utilise un langage respectueux et j’adopte un ton faisant preuve de civisme et de courtoisie.
- Je comprends que :
  - Le harcèlement sous toutes ses formes est **interdit** ;
  - La transmission ou l’accès à des contenus indécents ou pornographiques est **interdit** ;
  - La transmission ou l’accès à des contenus à caractère raciste, haineux, injurieux, violent, diffamatoire, discriminatoire, etc. est **interdit**.
- Je prends soin du matériel que j’utilise :
  - Je n’utilise pas les équipements informatiques ou de télécommunications à des fins commerciales (vente ou achat de biens ou services) ou illégales ;
  - Je ne modifie ni ne détruis les logiciels ou les données d’autrui ;
  - Je ne participe pas à des activités de piratage ou de sabotage des systèmes ou des réseaux informatiques.
- Je ne divulgue pas mes mots de passe et tout ce qui concerne ma vie privée.
- Je ne m’identifie pas et je ne fournis pas des renseignements personnels – les miens et ceux des autres. Je ne transmets pas de photos, de vidéos ou d’enregistrements audio.
- Je communique avec mon enseignant en utilisant l’environnement numérique d’apprentissage (courriel, Microsoft Teams, etc.) fourni par le Centre de services scolaire.
- Je respecte les droits d’auteur en vérifiant si ce que je veux utiliser est libre de droits. Si c’est le cas, je cite la provenance des textes, des photos, des images et de la musique que j’utilise pour mes travaux.
- Je respecte les documents déposés dans un environnement collaboratif par un enseignant, un autre élève ou toute autre personne du Centre de services scolaire.
  - Je ne modifie/supprime/altère/approprie pas le contenu des documents collaboratifs.
- Je protège les renseignements personnels et toutes les informations que j’ai en ma possession sur d’autres personnes.
- Je ne publie pas des renseignements personnels, des photos, des vidéos et des enregistrements audio sans avoir obtenu l’autorisation des personnes concernées.
- Je dois avoir l’autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, etc.) à l’école, que cet appareil m’appartienne ou non.

Signature de l’élève : _____ Date : _____

Directives en cas d’évacuation

- Au son de l'alarme, arrête toute activité, tiens-toi debout près de ton bureau;
- Si tu es proche d'une fenêtre, ferme-la immédiatement;
- Si tu es désigné par ton professeur pour assister des compagnons ou des compagnes, tu dois remplir cette tâche avec attention afin d'assurer leur sécurité et la tienne;
- Dès que ton enseignant a indiqué la direction à prendre, sors du local à la file indienne, au pas, sans courir;
- Dirige-toi vers l'issue extérieure prévue, en évitant la bousculade;
- Marche rapidement, mais en toute sécurité;
- Si tu es le premier élève qui parvient à la sortie, ouvre la porte et tiens-la ouverte jusqu'à ce que le dernier élève soit sorti;
- Une fois dehors, éloigne-toi de la bâtisse (environ 100 mètres) et rejoins les autres élèves de ton groupe autour de ton professeur et signale-lui ta présence;
- Demeure sur place avec ton groupe en attendant les directives.

Lors de l’évacuation

- Laisse derrière toi tes objets personnels;
- Ne te dirige jamais vers ton casier;
- Souviens-toi que lorsque les corridors sont enfumés, l'air est toujours plus pur près du plancher. Baisse-toi et donnez-vous la main ou tenez-vous par les vêtements jusqu'à ce que vous soyez hors de l'école.

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Québec

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

SECONDAIRE – ANNÉE 2023-2024

Règles de conduite et mesures de sécurité que je dois respecter :	
1.	Je suis toujours à l'heure à mon arrêt (au moins 10 minutes à l'avance), car l'autobus n'attend pas après moi. Je ne joue pas dans la rue en attendant l'autobus. J'attends sur le trottoir ou l'accotement en respectant les autres et la propriété d'autrui.
2.	J'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord. Je montre ma carte d'identité (ou une pièce d'identité) au conducteur s'il me le demande. Je respecte les places assignées. Je m'assois rapidement sur une banquette sans bloquer l'allée et je reste assis adéquatement durant tout le trajet.
3.	Je garde ma musique pour moi et je parle à voix basse avec mon voisin. Je ne prends aucune photo ou vidéo.
4.	Je ne mange pas et je ne bois pas dans l'autobus. Cigarettes, cigarettes électroniques et drogues sont également interdites à bord de l'autobus.
5.	Je ne lance aucun objet à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus.
6.	Je garde l'autobus propre et en bon état et je ne touche à aucun mécanisme de l'autobus. Le vandalisme n'est pas toléré et les coûts occasionnés par les dommages causés seront facturés à mes parents. Je peux ouvrir la fenêtre de 10 cm avec la permission du conducteur et je garde les mains et la tête à l'intérieur du véhicule.
7.	Il est interdit de transporter/échanger/consommer toutes substances prohibées.
8	Les bâtons de hockey, de baseball, les raquettes, les luges, les instruments de musique ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes sont interdits.
9.	Je m'éloigne de l'autobus afin que le conducteur puisse bien me voir en tout temps. Si je dois traverser la rue devant l'autobus, je m'éloigne de l'autobus et j'attends le signal du conducteur.
10.	J'adopte un comportement et un langage respectueux avec mes camarades ainsi qu'avec le conducteur.
11.	Le conducteur de l'autobus veille au bien-être et à la sécurité. Je le respecte et me conforme à ses consignes. En cas d'accident ou de panne, j'écoute et je suis les instructions du conducteur et je collabore de mon mieux. Je ne mets pas ma vie et celle des autres en danger et je respecte les règles de base de sécurité.
12.	Je me rappelle que l'autobus est comme une extension de l'école et que je dois respecter le même code de vie.
13.	Arrivé à destination, j'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de quitter mon banc. Les autres élèves et moi descendons les uns après les autres.
14.	Je connais l'emplacement des sorties de secours.
15.	Je dois sans hésiter et rapidement informer mes parents, mon enseignante ou mon enseignant, ou mon conducteur d'autobus si d'autres élèves ou moi sommes victimes d'intimidation.

Aucun geste de violence ne sera toléré aux arrêts et à bord de l'autobus scolaire.

Tout comportement inapproprié entraînera une suspension immédiate du transport.

Nombre d'avis « mineur » Se déplace/Se lève Boit/Mange Bruit (tout son qui dérange les autres) Autre comportement mineur	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
1	Aucune suspension
2	Aucune suspension
3	1 jour
4	3 jours
5	5 jours
6	Indéterminée

Nombre d'avis « majeur » Physique Verbal Lance objets Consommation de produits prohibés Touche aux mécanismes de l'autobus / Destruction du matériel Autre comportement majeur	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
1	5 jours
2 et plus	A déterminer

Places disponibles : Les places disponibles sont un accommodement accordé selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus. Le service du transport ne procédera à aucune modification de parcours ni à aucun ajout d'arrêt et/ou de place pour accommoder ces demandes. Les places disponibles peuvent être retirées en tout temps pour diverses raisons telles que l'arrivée de nouveaux élèves en droit de transport, la modification d'un trajet ou le mauvais comportement à bord de l'autobus scolaire.

Je confirme avoir pris connaissance des règlements du transport. Je comprends que pour ma sécurité, celle de mes compagnons et celle de mon conducteur, je suis dans le devoir de respecter ces règlements dans leur intégralité.

Signature : _____ **Signature :** _____

Élève Parent ou tuteur

Tout élève doit respecter les règles de conduite et mesures de sécurité disponibles sur le site Internet de la CSSDGS dans l'onglet *Transport scolaire*. Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et au débarcadère. Nous vous invitons à en prendre connaissance et vous souhaitons une excellente année scolaire!

Pour plus d'information sur le transport scolaire, consultez le www.cssdgs.gouv.qc.ca/transport-scolaire
Vous pouvez nous contacter par téléphone au 514-380-8347 ou par courriel transport@cssdgs.gouv.qc.ca